

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**PREMIER
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de l'information
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr

BODACC « A »

Annonce n° 631

48 – LOZÈRE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE MENDE

Ventes et cessions

413 176 587 RCS Mende.

MARCEL ROBBEZ MASSON DIFFUSION.

Forme : Société par actions simplifiée.

Sigle : MRM DIFFUSION.

Capital : 8000.00 EUR.

Adresse : Rue du Gévaudan, 48000 Mende.

Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.

Commentaires : AVIS RELATIF À UN PROJET DE FUSION MRM DIFFUSION SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE AU CAPITAL DE 8 000,00 € SIEGE SOCIAL : MENDE (48000), RUE DU GEVAUDAN 413 176 587 RCS MENDE

BHM STORE SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE AU CAPITAL DE CAPITAL DE 625 000,00 € SIEGE SOCIAL : PARIS (75003), 175 RUE DU TEMPLE 538 009 382 RCS PARIS Aux termes d'un projet de traité de fusion en date à Mende du 6 juin 2025 déposé au nom de la société MRM DIFFUSION au greffe du Tribunal de commerce de Mende et au nom de la société BHM STORE au greffe du Tribunal des Activités Économiques de Paris le 3 juillet 2025, il résulte que la société MRM DIFFUSION se propose d'absorber, à titre de fusion, la société BHM STORE, au moyen de l'apport, par cette dernière, de la totalité des éléments constituant son actif évalués à 169 740 € contre la prise en charge de son passif évalué à 81 109 €, tels qu'ils ressortent des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 de la société BHM STORE, soit un actif net apporté de 88 631 €. La totalité du capital de la société MRM DIFFUSION et de la société BHM STORE étant détenue par la même société depuis une date antérieure à celle du dépôt du projet de traité de fusion au greffe du Tribunal de commerce de Mende et du greffe du Tribunal des Activités Économiques de Paris, il ne sera pas procédé à l'échange de titres de la société MRM DIFFUSION contre des titres de la société BHM STORE en sorte que la société MRM DIFFUSION ne procédera à aucune augmentation de capital à raison de cette absorption. Les créanciers des sociétés parties à l'opération dont la créance est antérieure au présent avis, pourront former opposition dans les conditions et délais prévus à l'article R. 236-8 du Code de Commerce et notamment dans le délai de 30 jours à compter de la publication du présent avis. Pour avis.